Evolutis Carréo
Bilan de compétences
ALSACE

PROGRAMME DE FORMATION BILAN DE COMPÉTENCES








PUBLIC

Toute personne active *notamment :*

- Les salariés du secteur privé
- Les agents de la fonction publique (fonctionnaires, agents non titulaires...)
- Les demandeurs d'emploi
- Les indépendants

OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- De définir son projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

Ses objectifs opérationnels sont définis comme suit selon les besoins du (de la) bénéficiaire :

- Faire le point sur le parcours de formation et professionnel
- Définir les caractéristiques personnelles
- Identifier les compétences et aptitudes professionnelles
- Révéler les valeurs et motivations
- Étudier un projet d'évolution de carrière

- Préparer une reconversion
- Définir un projet de formation
- Étudier un projet de VAE
- Rechercher un emploi
- Étudier un projet professionnel suite à un problème de santé ou à un épuisement professionnel
- Étudier un projet de création d'entreprise

A l'issue de l'action de formation, le bénéficiaire sera capable :

- D'analyser et de valoriser son parcours
- De définir ses caractéristiques personnelles
- De repérer ses compétences et aptitudes professionnelles
- De déterminer et de présenter ses valeurs et motivations
- De définir un projet de formation ou un projet professionnel réaliste
- De formaliser les étapes et le plan d'action du nouveau projet : re-conversion, évolution professionnelle, recherche d'emploi, reprise de formation, création d'entreprise…
- De compléter un cv, une lettre de motivation en lien avec son projet



DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPETENCES

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin du (de la) bénéficiaire. Elle est au **maximum de 24 heures**. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Le bilan comprend obligatoirement **trois phases** sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est **variable** selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Une phase préliminaire a pour objet :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Textes de références :
-Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences
-Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
-Arrêt 2 du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat

CONDITIONS TARIFAIRES

BILAN DE COMPÉTENCES "24 heures"

3375 €

Notre offre est **100% individualisée** donc **adaptée** à la **personne** bénéficiaire, à **son parcours**, à **ses attentes** et à **son ou ses projet(s) professionnel(s)**. Le programme est **co-définit ensemble** afin de personnaliser le bilan de compétences.

Durée : 24h

- 24 heures d'entretiens individuels et personnalisés avec le bénéficiaire réparties en **nombre de RDV à définir ensemble**

Période de réalisation estimée : 12 à 20 semaines

IMPORTANT

Les 24 heures d'entretiens sont un nombre d'heures réglementaires maximales pour un bilan de compétences.

En fonction de l'avancée du bilan de compétences qui est adapté avec le bénéficiaire, **une durée plus courte peut être facturée au prorata temps du tarif 24h.**

Après l'entretien préalable avec la personne bénéficiaire, **un nombre d'heures inférieures à 24h et adaptées peut être proposées** (tenant compte de la co-définition du programme) avant la validation de la commande/devis : **le tarif sera calculé au prorata du temps dans notre proposition personnalisée.**

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Chaque bénéficiaire est accompagné et suivi par un(e) seul(e) consultant(e) **Evolutis Carréo** formé et disposant des **compétences nécessaires** dans le cadre de son suivi.

Il dispose de son adresse mail et numéro de téléphone pour échanger et/ou joindre son (sa) consultant(e) entre les RDV concernant le bilan de compétences. En cas de problématique, le bénéficiaire peut contacter Evolutis Carréo à l'adresse mail contact@evolutis-alsace.fr ou par téléphone au 05 58 89 81 37.

La prestation est réalisée sur RDV en présentiel et sont assurés dans un bureau assurant la **confidentialité des échanges** et le respect de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Nous utilisons et mettons à disposition des **ressources pédagogiques** tel divers questionnaires, test de personnalité Profil Pro2, Vocation, Test de l'entrepreneur, de management… mais aussi des **ouvrages professionnels**, ressources documentaires et également des **carnets de travail**.

Les tests, questionnaires, exercices et ressources sont également choisis en fonction des besoins du bénéficiaire et selon les objectifs définis.

Votre consultant(e) Evolutis Carréo reste à votre disposition et vous assiste par mail ou téléphone sur ce travail en distanciel si vous avez une interrogation ou que vous rencontriez une difficulté.

MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

Lorsque le bilan de compétences est réalisé à distance, les Rdv sont effectués en visio conférence (Synchrone) avec des outils tels Zoom ou Google Meet.

Ces RDV en visio conférence se déroulent comme un entretien en face à face, avec la confidentialité nécessaire.

Modalités d'assistance du stagiaire lors des séquences de formation à distance

1/ Chaque bénéficiaire est accompagné et suivi par un(e) seul(e) consultant(e) Evolutis Carréo formé(e) et disposant des compétences nécessaires dans le cadre de son suivi.

2/ Il dispose de son adresse mail et numéro de téléphone pour échanger et/ou joindre son (sa) consultant(e) entre les RDV concernant le bilan de compétences ou durant le Rdv si une problématique en particulier était rencontrée lors de la séquence à distance synchrone. En cas de problématique et/ou pour toutes assistances d'ordre technique, pédagogique ou administrative, le bénéficiaire peut contacter **Evolutis Carréo** à l'adresse mail **contact@evolutis-alsace.fr** ou par téléphone au **05 58 89 81 37**, du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures

Moyens pédagogiques et techniques mis à disposition du stagiaire

Lorsque le bilan de compétences est réalisé à distance, les Rdv sont effectués en **visio conférence** (Synchrone) avec des outils tels Zoom ou Google Meet.

Ces RDV en visio conférence se déroulent comme un entretien en face à face, avec la **confidentialité** nécessaire.

Le lien visio est transmis par mail en amont du RDV au bénéficiaire.

Chaque bénéficiaire est **accompagné et suivi** par un(e) seul(e) consultant(e) Evolutis Carréo formé(e) et disposant des compétences nécessaires dans le cadre de son suivi.

Nous utilisons et mettons à disposition des ressources pédagogiques tels divers questionnaires, test de personnalité à réaliser en ligne comme Profil Pro2, Vocation, Test de l'entrepreneur, de management… mais aussi des ouvrages professionnels, ressources documentaires et également des carnets de travail ; les liens et documents (qui sont en version PDF) peuvent être transmis par Mail au bénéficiaire.

Les tests, questionnaires, exercices et ressources sont également choisis en fonction **des besoins du bénéficiaire et selon les objectifs définis.**

Le (la) consultant(e) utilisera tous les moyens distanciels informatiques afin de permettre bénéficiaire de suivre pas à pas le déroulement du bilan de compétences.

Afin d'assurer le suivi, Zoom permet un relevé de connexion concernant les RDV de bilans de compétences. Un outil de signature électronique homologué est utilisé afin de certifier les signatures réalisées.

MOYENS PERMETTANT D´APPRECIER LE RESULTATS DE L´ACTION

Le (la) bénéficiaire co-définit ses objectifs avec son (sa) consultant(e) Evolutis Carréo au début de la formation. L'atteinte de ces objectifs est **évaluée** et **validée** lors du dernier RDV.

Une **synthèse** du bilan de compétences est réalisée et remise au (à la) bénéficiaire à la fin de la formation.

Une **attestation de fin de formation** est remise au (à la bénéficiaire) à l'issue de la formation.

Un **questionnaire de satisfaction à chaud** est complété par le (la) bénéficiaire en fin de formation.

Six mois après la fin de l'accompagnement, le (la) consultant(e) contacte le (la) bénéficiaire pour réaliser un **entretien** physique ou téléphonique afin de faire le point sur sa situation et l'évolution de son parcours.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En cas de situation de handicap, une étude de faisabilité pour proposer une formation adaptée sera effectuée.

Conformément à la réglementation (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées/ Articles D 5211-1 et suivants du code du travail), nous proposons des adaptations (durée, rythme, méthode, support, pédagogique, etc.) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.
Le cas échéant l'organisme de la formation pourra mobiliser des compétences externes pour la recherche de solution permettant de l'accès aux formations.

MODALITÉ ET DELAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Un(e) consultant(e) Evolutis Carréo vous contacte par téléphone et vous propose un premier entretien individuel d'information gratuit et sans engagement.

Ce RDV permet **d'échanger** sur votre situation, les **motivations** à réalisation un bilan de compétences, le financement possible et ses conditions. Evidemment, le *feeling* entre le bénéficiaire et le (la) consultant(e) est primordiale pour un **accompagnement en toute confiance**.

Nous vous présentons notre fonctionnement et le **déroulé** de notre accompagnement.

Nous échangeons ensemble sur une **adaptation personnalisée** du bilan de compétences (organisation, sujets prioritaires selon vous...).

En fonction de cet échange lors de l'entretien, un **devis personnalisé** et le **programme** vous sont adressés.

La prestation débutera après **validation** du financement et à l'issue de la période de rétractation prévue selon ces mêmes conditions de financement.

Evolutis Carréo s'engage à remettre au bénéficiaire avant la formation :

- Le programme détaillé de la formation
- Le devis personnalisé
- Le livret d'accueil
- Le règlement intérieur
- Le nom du consultant
- La lettre de convocation à la formation comportant les horaires et planning prévisionnel
- La notice d'information pour les financements CPF
- Les Conditions générales de ventes (hors financement CPF)

FINANCEMENTS POSSIBLES

CPF

Cette formation est éligible au financement CPF(*) via le site
www.moncompteformation.gouv.fr
Pour les agent de la fonction publique, votre demande de financement doit être adressée à votre service RH

FRANCE TRAVAIL

Cette formation est éligible au financement France Travail. Votre demande de financement fera l'objet d'une étude par France Travail qui est libre d'accepter ou non de financer une formation de façon totale ou partielle, peu importe la formation qu'il leur est présentée

ENTREPRISE/OPCO

Cette formation peut être prise en charge par votre employeur dans le cadre du Plan de développement de compétences de votre entreprise. Ce financement est possible soit par son OPCO auquel sont versées ses contributions de formations, soit directement par ses soins

FINANCEMENT PERSONNEL

Cette formation peut être financée directement par vos soins avec un paiement allant jusqu'à 4 fois sans frais

AUTRE

Selon certaines conditions, d'autres structures peuvent vous permettre de financer une formation (Agefiph, Cpam…). Rapprochez vous de votre consultant(e) Evolutis Carréo pour échanger ensemble sur votre situation

COORDONNÉES DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'enseigne **Evolutis Carréo** appartient à la **Sarl Alliance Evolution** - Organisme de formation enregistré sous le numéro **75 40 01 59 140** - auprès du Préfete de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

Le numéro SIREN de l'organisme de formation est le 883 859 233 00024
Adresse postale : 3 avenue de Logrono – 40100 Dax
Contact : 05.58.89.81.37 *(Prix d'un appel local)*
Sites internet : **www.evolutis-alsace.fr - www.evolutis-landes.fr - www.evolutis-bearn.fr - www.evolutis-paysbasque.fr**

--* Textes de référence :
--Décret n° 2026-126 du 24 février 2026 définissant les conditions d'éligibilité au compte personnel de formation des bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313.1 du code du travail
--Décret n° 2026-127 du 24 février 2026 relatif aux conditions d'éligibilité au compte personnel de formation et au plafonnement de prise en charge par ce compte de certaines actions de formations